

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration)

(\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### **08-2023 \_ Adoption du compte de gestion 2022 - Budget Eau Potable - 70400**

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

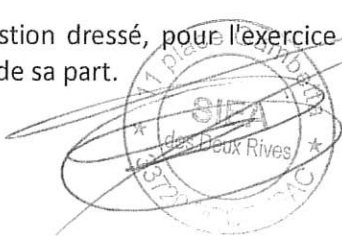
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

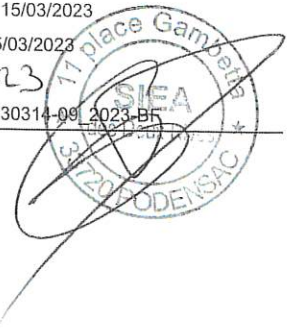
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT, Président**





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Mr Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Mr Michel VINCELOT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Michel VINCELOT ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 13 (12+1 procuration) (\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 13

### 09-2023 \_ Approbation du compte administratif 2022 - Budget Eau Potable - 70400

Vu le Code des Communes et notamment les articles L.121-27, L.241-1 à L.241-6, R.241-1 à R.241-33 ;

Le Président expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022;

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité :

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	444 420,46 €	869 448,90 €	425 028,44 €
	Section d'investissement	441 849,86 €	1 443 457,23 €	1 001 607,37 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation	0,00 €	742 620,78 €	
	Report section d'investissement	612 726,72 €		
<b>TOTAL réalisation et report</b>		<b>1 498 997,04 €</b>	<b>3 055 526,91 €</b>	<b>1 556 529,87 €</b>
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	130 699,39 €	176 610,00 €	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>130 699,39 €</b>	<b>176 610,00 €</b>	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	444 420,46 €	1 612 069,68 €	1 167 649,22 €
	Section d'investissement	1 185 275,97 €	1 620 067,23 €	434 791,26 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 629 696,43 €</b>	<b>3 232 136,91 €</b>	<b>1 602 440,48 €</b>

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

*Le doyen d'âge*  
**Michel VINCELOT**





10-2023

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilyns DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration)

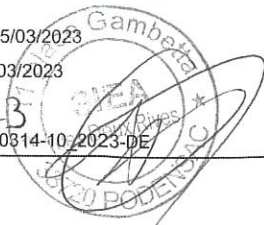
(\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### 10-2023 \_ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2022 Budget Eau potable - 70400

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	425 028,44 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	742 620,78 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	1 167 649,22 €
	déficit	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	1 001 607,37 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	
	déficit	612 726,72 €
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	388 880,65 €
	déficit (D001)	



Dépenses d'investissement engagées non mandatées		130 699,39 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		176 610,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>45 910,61 €</b>

<b>Besoin réel de financement</b>		
Excédent réel de financement		434 791,26 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
<i>SOUS TOTAL (R 1068)</i>		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)	1 167 649.22 €	
<b>TOTAL (A1)</b>		<b>1 167 649.22 €</b>

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	
--	--

**TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
	1 167 649.22 €		388 880.65 €
			R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT**  
Président





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration)

(\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### **11-2023 \_ Adoption du compte de gestion 2022 - Budget Assainissement collectif - 70420**

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

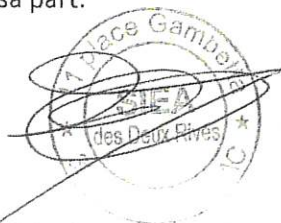
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT, Président**





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Mr Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Mr Michel VINCELOT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilyns DEJOUA

Michel VINCELOT ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 13 (12+1 procuration) (\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 13

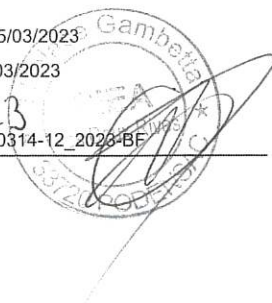
### **12-2023 \_ Approbation du compte administratif 2022 - Budget Assainissement collectif - 70420**

Vu le Code des Communes et notamment les articles L.121-27, L.241-1 à L.241-6, R.241-1 à R241-33 ;

Le Président expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022;

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité :

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :



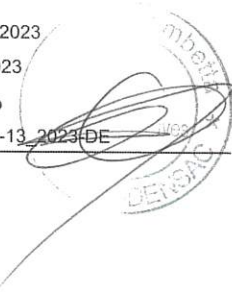
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	559 050,18 €	1 001 098,86 €	442 048,68 €
	Section d'investissement	448 443,36 €	681 026,29 €	232 582,93 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation	0,00 €	1 587 931,63 €	
	Report section d'investissement	0,00 €	658 958,44 €	
<b>TOTAL réalisation et report</b>		<b>1 007 493,54 €</b>	<b>3 929 015,22 €</b>	<b>2 921 521,68 €</b>
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	303 638,57	12 045,90 €	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>303 638,57 €</b>	<b>12 045,90 €</b>	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	559 050,18 €	2 589 030,49 €	2 029 980,31 €
	Section d'investissement	752 081,93 €	1 352 030,63 €	599 948,70 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 311 132,11 €</b>	<b>3 941 061,12 €</b>	<b>2 629 929,01 €</b>

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

*Le doyen d'âge*  
**Michel VINCELOT**







## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration) (\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### 13-2023 \_ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2022 Budget Assainissement collectif - 70420

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide de procéder à l'**unanimité** à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>		
Résultat de l'exercice	excédent	442 048,68 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	1 587 931,63 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	<b>excédent</b>	<b>2 029 980,31 €</b>
	déficit	
<b>BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	232 582,93 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	658 958,44 €
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	891 541,37 €
	<b>déficit (D001)</b>	



Dépenses d'investissement engagées non mandatées		303 638,57 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		12 045,90 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>-291 592,67 €</b>

<b>Besoin réel de financement</b>		
Excédent réel de financement		599 948,70 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
<i>SOUS TOTAL (R 1068)</i>		0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)		2 029 980,31 €
<b>TOTAL (A1)</b>		<b>2 029 980,31 €</b>

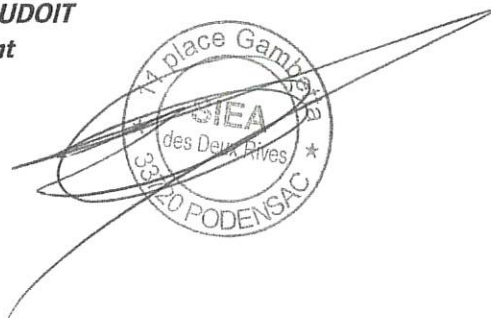
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		
--	--	--

**TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
	2 029 980,31 €	0,00 €	891 541,37 €
			R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé
			0,00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT**  
Président





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration)

(\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### **14-2023 \_ Adoption du compte de gestion 2022 - Budget Assainissement non collectif - 70425**

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

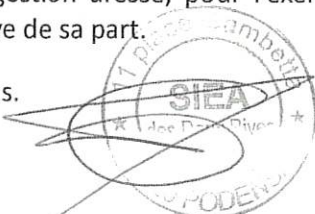
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT, Président**





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Mr Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Mr Michel VINCELOT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Michel VINCELOT ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 13 (12+1 procuration) (\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 13

### 15-2023 \_ Approbation du compte administratif 2022 - Budget Assainissement non collectif - 70425

Vu le Code des Communes et notamment les articles L.121-27, L.241-1 à L.241-6, R.241-1 à R.241-33 ;

Le Président expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022;

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité :

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

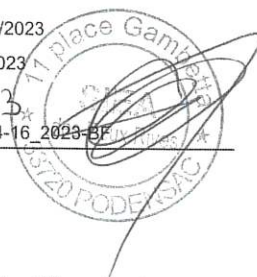


		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	11 237,08 €	3 749,01 €	-7 488,07 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation	0,00 €	43 768,48 €	
	Report section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL réalisation et report</b>		<b>11 237,08 €</b>	<b>47 517,49 €</b>	<b>36 280,41 €</b>
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	11 237,08 €	47 517,49 €	36 280,41 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>11 237,08 €</b>	<b>47 517,49 €</b>	<b>36 280,41 €</b>

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

*Le doyen d'âge*  
Michel VINCELOT





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration)

(\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### 16-2023 \_ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2022 Budget Assainissement non collectif - 70425

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	
	déficit	7 488,07 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	43 768,48 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	36 280,41 €
	déficit	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	0,00 €
	déficit (D001)	



Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>0,00 €</b>

<b>Besoin réel de financement</b>		
Excédent réel de financement		0,00 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
<i>SOUS TOTAL (R 1068)</i>		0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)		36 280,41 €
<b>TOTAL (A1)</b>		<b>36 280,41 €</b>

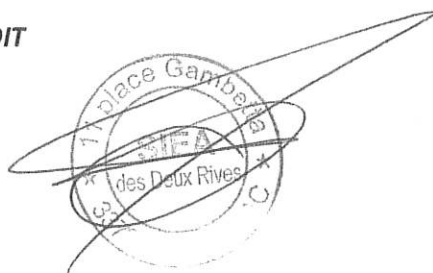
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		
--	--	--

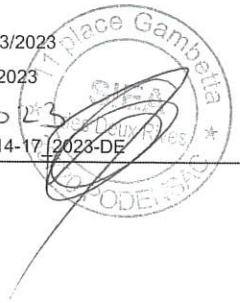
**TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
	36 280,41 €	0,00 €	0,00 €
			R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé
			0,00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT**  
Président





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilyns DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration) (\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### **17-2023 \_ Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) – construction d'une nouvelle station d'épuration, des postes et réseaux de transfert pour les communes de Podensac, Virelade et Cérons**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché n° ATTR11 de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet Merlin,

Vu les études d'Avant-Projet Sommaire produites en avril 2021,

#### **Considérant que :**

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP / CP). Cette procédure permet au Syndicat des deux rives de Garonne de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice,



**17-2023**

pour la couverture des dépenses contractées dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme. Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par le Syndicat des deux rives de Garonne ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M49. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Comité syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Comité Syndical. Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement suivantes (exprimée en € H.T) :

Libellé du programme	Montant de l'AP	CP		
		2023	2024	2025
<b>CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION, DES POSTES &amp; RESEAUX DE TRANSFERT POUR LES COMMUNES DE PODENSAC, VIRELADE ET CERONS</b> Budget 70420 opération 420	6 642 867€ H.T.	2 183 638.57 €	3 459 228.43 €	1 000 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Le Conseil Syndical autorise la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour le financement de l'opération « Création nouvelle STEP » telle que proposée ci-avant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT**  
Président





18-2023

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration)

(\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### 18-2023 \_ Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Usine de traitement AEP la Gravette

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bon de commande MOE2021-21 de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet Merlin dans le cadre du marché d'accord cadre à bons de commandes quadriennal de prestations intellectuelles,

Vu l'étude de projet produit en novembre 2022,

#### Considérant que :

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP / CP). Cette procédure permet au Syndicat des deux rives de Garonne de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

### 18-2023

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des dépenses contractées dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme. Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par le Syndicat des deux rives de Garonne ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M49. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Comité syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Comité Syndical. Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement suivantes (exprimée en € H.T) :

Libellé du programme	Montant de l'AP			
		CP 2023	CP 2024	
Usine de traitement AEP la Gravette Budget 70400 operation 441	1 007 000 € H.T.	920 255 €	86 745 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à **l'unanimité** :

### DÉCIDE

**Article 1 :** Le Conseil Syndical autorise la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour le financement de l'opération « Usine de traitement AEP la Gravette » telle que proposée ci-avant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT**  
Président





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguéy), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguéy, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguéy, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration)

(\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### **19-2023 \_ Vote du budget 2023 - Eau Potable - 70400**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

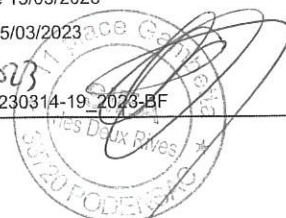
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2023,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget EAU POTABLE 2023** ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à **l'unanimité** :

**ADOpte** le budget Eau Potable 2023, arrêté comme suit :



EAU POTABLE DES DEUX RIVES - 70400 - SIEA 2 RIVES eau potable - BP

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

<b>EXPLOITATION</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	2 931 049,22
	+	1 763 400,00
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
	=	(si excédent) 1 167 649,22
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>2 931 049,22</b>

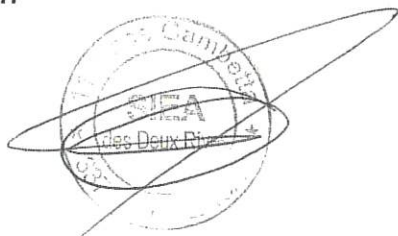
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	3 133 840,48
	+	2 699 049,22
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	130 699,39
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00
	=	(si solde positif) 388 880,65
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>3 264 539,87</b>

<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>6 195 589,09</b>
		<b>6 195 589,09</b>

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT**

**Président**





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilyns DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration)

(\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### **20-2023 \_ Vote du budget 2023 – Assainissement Collectif - 70420**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2023,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023**;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

**ADOpte** le budget Assainissement collectif 2023, arrêté comme suit :



ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES DEUX RIVES - 70420 - SIEA DES DEUX RIVES - ASS COLLECTIF - BP

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 692 215,31	2 662 235,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 029 980,31
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>4 692 215,31</b>	<b>4 692 215,31</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 378 164,01	4 778 215,31
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	303 638,57	12 045,90
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 891 541,37
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>5 681 802,58</b>	<b>5 681 802,58</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>10 374 017,89</b>	<b>10 374 017,89</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT**

Président





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilyns DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+1 procuration)

(\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### **21-2023 \_ Vote du budget 2023 – Assainissement Non Collectif - 70425**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2023,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023** ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

**ADOpte le budget Assainissement non collectif 2023**, arrêté comme suit :



21-2023

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES DEUX RIVES - 70425 - SIEA des deux rives Asst NON COLLECTIF - BP

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	41 959,41	5 679,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 36 280,41
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>41 959,41</b>	<b>41 959,41</b>

**INVESTISSEMENT**

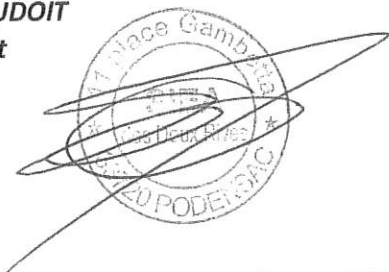
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>41 959,41</b>	<b>41 959,41</b>
----------------------------	------------------	------------------

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT**  
Président





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration)

(\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés 14

### **22-2023\_ Autorisation donnée au Président pour signer tous les documents relatifs à la demande des subventions pour l'opération 420**

Monsieur le Président rappelle les travaux d'investissements prévus pour l'opération 420, construction d'une nouvelle station d'épuration, des postes de relevage et des réseaux de transfert pour les communes de Podensac, Virelade et Cérons.

Le Comité syndical est, par la présente, amené à se prononcer sur une autorisation donnée à Monsieur le Président lui permettant de signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment de déposer les dossiers de demande de subventions pour le volet « station d'épuration » et le volet « postes de relevage et réseaux de transfert » et auprès des organismes concernés.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité** autorise Monsieur le Président à déposer les demandes des subventions pour l'opération 420 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président**

**Didier AUDOIT**



23-2023

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2023**

L’an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, à 18h00, le comité syndical (14 membres en exercice), régulièrement convoqué le 08 mars 2023, s’est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Daniel BARGUE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d’Escoussans)

Procuration (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint  
 Votants (\*) : 14 (13+ 1 procuration) (\*) conformément à l’article L5212-16 du CGCT  
 Suffrages exprimés 14

**23-2023 \_ Durée d’amortissement des immobilisations**

Agissant conformément aux dispositions du Code général territoriales et en particulier ses articles L5214-I et suivants et L 5211-6 alinéa I,  
 Vu les articles L2321-2-27 et L2321-3 du Code général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l’article R2321-1 du Code général des collectivités Territoriales,  
 Vu l’instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant que les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière,  
 Considérant que l’instruction budgétaire et comptable M49 rend obligatoire l’amortissements des biens durables pour les services publics industriels et commerciaux de l’eau, de l’assainissement,  
 Considérant qu’il appartient à l’assemblée délibérante de fixer en application des préconisations réglementaires les durées d’amortissement par nature et type de bien ou catégorie de bien,  
 Considérant que les biens meubles et immeubles sont amortis pour leur coût d’acquisition ou de revient et que tout plan d’amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu’à son terme, sauf en cas de fin d’utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction),

Le Conseil syndical après en avoir délibéré,  
 DECIDE à l’unanimité

D'approuver les durées d'amortissement des immobilisations des budgets eau potable et assainissement collectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 telles que mentionnées ci-dessous :

Amortissement selon le mode linéaire sans prorata temporis.

**Immobilisations incorporelles :**

Catégorie	Durée d'amortissement
Frais d'études, de recherche et développement et frais d'insertion non suivis de réalisation	2 ans
Concessions et droits similaires	2 ans

**Immobilisations corporelles :**

Catégorie	Durée d'amortissement
Installations complexes spécialisées – station d'épuration	50 ans
Installations à caractère spécifique – réseaux d'adduction d'eau	40 ans
Installations à caractère spécifique – réseaux d'assainissement	60 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Autres immobilisations corporelles – Mobilier	10 ans
Installations, matériel et outillage techniques, agencement et aménagement matériel et outillage industriels montant d'acquisition inférieur à 10 000 €	10 ans

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Didier AUDOIT**  
Président

